

ADJECTIFS POSSESSIFS.

Les adjectifs possessifs sont ceux qui marquent la propriété ou la possession qu'on a d'une chose.

SINGULIER.		PLURIEL.		SINGULIER		PLURIEL.	
M.	F.	M. et F.		M. et F.		M. et F.	
mon,	ma,	mes.		notre,		nos.	
ton,	ta,	tes.		votre.		vos.	
son,	sa,	ses.		leur,		leurs.	

Remarque.—*Mon, ton, son* s'emploient aussi pour le féminin, mais seulement devant une voyelle ou une *h* muette : *mon* âme, *ton* humeur.

ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS.

L'adjectif *démonstratif* est celui qui sert à montrer les personnes ou les choses.

Singulier.		Pluriel.	
M.	F.	M. et F.	
ce, cet;	cette.		ces.

Remarques.—1° On met *ce* devant une consonne ou une *h* aspirée : *ce* livre, *ce* hameau ; on met *cet* devant une voyelle ou une *h* muette : *cet* ormeau, *cet* homme.

2° Si l'on veut montrer les choses d'une manière plus précise, on met après le nom l'adverbe *ci* pour les choses plus prochaines ou présentes, et l'adverbe *là* pour les choses plus éloignées ou absentes : depuis cette année-là je ne l'ai vu que ces jours-ci.

ADJECTIFS NUMÉRAUX.

Les adjectifs *numéraux* sont ceux qui indiquent le nombre, comme *un, deux, trois*, etc. ; alors on les appelle *cardinaux* ; ou l'ordre, le rang, comme *unième* ou *premier, deuxième* ou *second, troisième*, etc. ; alors on les appelle *ordinaux*.